



Assemblée interjurassienne

Communiqué de presse de l'Assemblée interjurassienne

Moutier, le 8 mars 2012

A l'occasion de sa centième séance plénière, l'AIJ a pris acte de la Déclaration d'intention des gouvernements et de leur engagement politique à trouver une solution à la question jurassienne. Elle a également remis au Dictionnaire du Jura, encyclopédie historique électronique interjurassienne, son Prix de l'AIJ 2011.

Réunie en séance plénière le 8 mars 2012, l'Assemblée interjurassienne a pris acte de la signature, par le Conseil-exécutif bernois et le Gouvernement de la République et Canton du Jura, de la *Déclaration d'intention portant sur l'organisation de votations populaires dans la République et Canton du Jura et le Jura bernois concernant l'avenir institutionnel de la région* (20 février 2012).

Le prix de l'AIJ 2011, attribué au Dictionnaire du Jura en décembre dernier, a été formellement remis aux auteurs du site www.diju.ch à l'occasion d'une petite cérémonie officielle qui marquait également le fait que l'AIJ se réunissait pour sa centième séance plénière. En présence du président du Conseil-exécutif bernois Bernhard Pulver ainsi que du ministre jurassien Charles Juillard, les invités de l'AIJ et ses membres - anciens et actuels - ont pu se rappeler le chemin parcouru depuis 1994, année de la création de l'AIJ. Grâce à l'AIJ et à tous les acteurs impliqués, le dossier jurassien évolue de façon positive depuis la signature de l'Accord du 25 mars 1994.

Par ailleurs, l'AIJ a accueilli dans ses rangs M. Serge Vifian (PRD), nouveau membre de la Délégation jurassienne nommé par le Gouvernement jurassien en remplacement de M. Alain Lachat. Elle a aussi élu M. Philippe Rottet, comme membre du Bureau en tant qu'assesseur.

Plus d'informations

M. Emanuel Gogniat, secrétaire général de l'AIJ, est à votre disposition au 079 409 18 29 (dès 17h30)